



Une peine au dela du maximum legal

Par **brasley**, le **14/01/2019** à **09:04**

BONJOUR marque de politesse
j'ai été jugé par défaut à 5 ans. en appel, j'ai fait remarqué que le maximum encouru était seulement de 2 ans.
mon avocat en a parlé au procureur avant le passage en appel, le procureur lui a répondu "on sait".
après une "pièce de théâtre juridique", j'ai finalement été condamné à 2 ans , soit le maximum légal.
la peine est exécutée.
comment puis je dénoncer cet abus de justice? reste il un recours?
merci

Par **morobar**, le **14/01/2019** à **19:02**

Bonjour,
Vous avez été condamné selon vous à 5 ans en appel puis condamné à 2 ans.
On ne comprend pas très bien la faisabilité de cette double condamnation ni où réside l'abus de droit._

Par **brasley**, le **16/01/2019** à **11:36**

bonjour ! non ! en premiere instance , par default (en mon absence) a 5 ans ! puis a 2 ans en appel !
merci

Par **Tisuisse**, le **16/01/2019** à **13:37**

Bonjour,
C'est du ressort de votre avocat, voyez votre avocat car, ici, on n'a aucun détail

de votre affaire.